

REUNION DU 9 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 janvier 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Myriam ROSSOLIN

Etaient absents : Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN
Renée GAIVORT ayant donné pouvoir à Lucie KOWAL
Thibaut DE LA MOTTE absent excusé

Secrétaire de séance : Dominique TRECANT

Approbation des PV des séances du 20/11/2023, du 07/12/2023 et du 19/12/2023

**Information du conseil sur les décisions du Maire prises dans le cadre de la délibération DE-2020-02-06 portant délégation de compétences
29/06/2020**

Date	Objet
	NEANT

DE-2024-01-01

LOT NUMERO 6 PLATRERIE ISOLATION – MARCHÉ D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE LA MAIRIE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération numéro DE-2022-10-02 portant attribution du marché de réhabilitation et d'extension de la mairie,
VU l'avis de la commission finances travaux en date du 04 janvier 2023,
VU la signature et la notification du lot numéro 6 du marché d'extension et de réhabilitation de travaux à la société MALIWA ABI Création pour un montant de 70 480,35 € HT,
VU la procédure de liquidation judiciaire ouverte le 20 octobre 2023 à l'égard de la société MALIWA ABI Création ;
CONSIDERANT la réponse de Maître CORRE, en charge de la liquidation, nous informant que la société MALIWA ABI Création ne pourrait honorer son contrat,
VU la consultation lancée par le cabinet d'architecte Devernay.

La société MALIWA ABI Création attributaire du lot 6 plâtrerie – isolation du marché d’extension et de rénovation de la mairie, a été placée en liquidation judiciaire le 20 octobre dernier. Elle ne pourra honorer ce marché notifié le 19 décembre 2022.

Aussi, une consultation auprès de trois entreprises : SOPLAC Euphonie, SAS PIKARD et Maurice Rault a été lancée par notre architecte.

Voici leurs propositions :

	Objet	HT	TTC
Entreprise Maurice RAULT	N’a pas souhaité répondre		
SAS PIKARD	Mission de base	78 982,39 €	94 778,87 €
	Option reprise embrasure si déplacement de la M017	260,08 €	312,10 €
	Option Doublage non isolé du bureau DGS et du CCAS	2 052,91 €	2463,49 €
	Total	81 295,38 €	97 554,46€
SOPLAC EUPHONIE	Mission de base	79 618 €	95 541,60 €
	Option reprise embrasure si déplacement de M017 (bureau DGS)	180 €	216 €
	Habillage en BA 13 sur ossature	1 271 €	1 525,20 €
	Total	81 069 €	97 282,80 €

Les offres tarifaires sont équivalentes, mais l’architecte nous propose de retenir l’entreprise SOPLAC EUPHONIE car ils ont fait un gros travail d’analyse du dossier pour répondre à la consultation.

Après en avoir délibéré et avec deux abstentions (Claude CONAN et Denis L’ANGE) le conseil municipal :

- PRREND note de la liquidation judiciaire de la société MALIWA ABI Création et de son incapacité à honorer le contrat signé et notifié le 19 décembre 2022 pour le lot 6 du marché d’extension et de rénovation de la mairie.
- SUIT l’avis technique de madame DEVERNAY, Architecte en charge du dossier, et ainsi de retenir la proposition de SOPLAC EUPHONIE, mission de base et option, pour un montant de 81 069 € HT soit 97 282,80 € TTC.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents,
- PREVOIR les crédits nécessaires au budget.

Eléments du débat :

Didier CHANU demande à quels montants s’élevaient les devis lors de la consultation l’année dernière.

Monsieur Le Maire répond que l'entreprise Maurice RAULT avait déposé une offre à 91 497,62 € et la société PIKARD : 72 434,31 € et ABI Création 70 480,35 €

Pierre-Alain LOZIC demande si la nouvelle consultation s'est faite avec le même cahier des charges que l'ancienne.

Monsieur Le Maire répond que oui c'est le même cahier des charges et les mêmes options chiffrées.

QUESTIONS DIVERSES

- Maison Brisorgueil : le dossier sera certainement réétudié par le conseil municipal
- Installation d'un médecin sur la commune
- Eclairage public

Fin de séance à 19h45

Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN

Le secrétaire de séance

Dominique TRECANT

Jean-Pierre GOURDEN	Christophe TERRES	Marie LE QUINTREC
Claude CONAN	Ghislaine BROQUARD	Denis L'ANGE
	Ayant donné pouvoir à Anne-Françoise LE BIHAN	
Dominique TRECANT	Renée GAIVORT	Anne-Françoise LE BIHAN
	Ayant donné pouvoir à Lucie KOWAL	
Thibault DE LA MOTTE	Véronique PERON	Didier LE CHANU
Absent excusé		
Nolwenn GENTIL	Pierre-Alain LOEZIC	Lucie KOWAL
Philippe DEPUTTE	Solenn LOEZIC	Jean-François THIEBOT
Myriam ROSSOLIN		
Absente excusée		